

Ils ont été labellisés en 2016...

...et ont de bonnes pratiques environnementales !



LISTE DES DÉFIS

Edition 2017



Défi Compostage

La boulangerie Allirrol, à Blois Vienne, a installé un composteur dans la petite cour pour le compostage des épluchures de leurs préparations.

Le restaurant Assa, à Blois trie les biodéchets et les donne aux poules attenantes au restaurant.

Défi réemploi- réparation

Le salon de thé Miss Goumard, à Blois est équipé de mobiliers d'occasion (tables, chaises, armoires,...)



Le salon de thé Douce Heure, à Blois propose une remise de 15% sur le retour des emballages en verre des pâtes à tartiner.



Défi Stop Gaspillage

Le restaurant « La Maison d'à Côté », à Montlivault récupère ses épluchures de légumes, les transforme en poudre et les intègre aux sauces ou en présentation d'assiettes.

La boulangerie « Au 2 Gourmand », à Vineuil récupère la farine tombée au sol lors de la fabrication des pains pour le nourrissage de poules.



Défi Tri des déchets

Le restaurant Osaka, à Blois, trie tous ses déchets en verre, plastiques, métal et cartons qui sont recyclables.

Défi produits locaux



Le salon de thé « La détente gourmande », à Chaumont sur Loire, propose une carte de menus avec des produits frais, locaux et de saison.



Défi Consommation d'eau

Le restaurant Pasta Gino, à Blois, a équipé tous ses robinets de mousseurs afin de limiter ses consommations d'eau.

Le traiteur au Phil' du Goût, à Chaumont sur Loire, récupère l'eau de pluie tombée sur ses toits pour l'arrosage de ses plantes.

Défi Eclairage



Le boucher Le bœuf du Limousin à Blois a installé des LED pour l'éclairage de ses vitrines réfrigérées réalisant ainsi des économies sur la facture d'électricité.

Règle : 5 défis minimum

Dont 3 dans la catégorie « défis déchets » à choisir parmi la liste des défis proposés.

Bénéficiez d'un avantage commercial fort : « 90% des consommateurs interrogés sont prêts à privilégier un commerçant ou un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement »

« 90% des consommateurs interrogés sont prêts à privilégier un commerçant ou un artisan qui met en place des pratiques respectueuses de l'environnement »

Profitez d'une **communication dynamique** relayée par la CMA, Agglopolys et VAL-ECO de l'opération mettant en avant les commerçants et artisans engagés dans cette démarche

Bénéficiez également d'un **accompagnement personnalisé** par la CMA ou VAL-ECO pour la réalisation concrète d'actions en faveur de l'environnement.

Valorisez vos actions auprès de votre clientèle en devenant vous aussi un artisan labellisé !

➔ Pour vous aider dans vos choix, vos conseillers peuvent vous répondre :

Emilie Laurier – Ambassadrice prévention des déchets
Syndicat VAL-ECO – tel : 02 54 74 62 53 – fax : 02 54 74 62 53
ambassadeur.prevention@val-eco41.fr

Ou

Margaux ZEPPA – Conseiller environnement – Chambre de Métiers et de l'Artisanat
41 – tel : 02 54 44 64 93 – fax : 02 54 44 64 78 mzeppa@cma-41.fr

➔ Retrouvez tous les labellisés 2016 sur l'annuaire des éco-défis du blaisois sur valeco41.fr





LES DÉCHETS

La réduction



- **Défi Stop Gaspillage** : limiter le gaspillage alimentaire et rationaliser la consommation des produits (ex : améliorer la planification de l'approvisionnement, la gestion des stocks, ajuster les quantités, éviter les fournitures jetables, privilégier les grands formats...).

Gestion des stocks ★
Proposition doggy bag ★★



- **Défi réemploi / réparation** : récupérer ou réparer et réemployer les produits pour un usage interne (appareils électroménagers, meubles, utilisation des emballages plastiques comme boîte de conservation, ...) et/ou donner ces produits/matériaux usagés à des entreprises sociales de récupération.

Réparation ★
Achat d'occasion et réparation ★★



- **Défi compostage** : trier vos déchets organiques, sensibiliser vos salariés et composter vos déchets organiques.

★★★★



- **Défi emballage fournisseur** : demander à vos fournisseurs de diminuer le suremballage des produits approvisionnés pour éviter la gestion de ces déchets sur votre activité ou sur les poubelles de vos clients.

Achat en gros ★
Emballages consignés, réutilisés ★★



- **Défi Stop pub** : apposer un autocollant Stop pub sur votre boîte aux lettres, fourni par le syndicat VAL-ECO.

★



- **Défi diagnostic réduction des déchets** : avec l'ambassadrice VAL-ECO, réaliser une étude de vos déchets et fixer des objectifs de réduction de déchets.

★★★★

La gestion



- **Défi tri sélectif** : améliorer la qualité de votre tri et sensibiliser vos employés au tri sélectif afin de valoriser la matière.

1 flux trié ★
2 à 3 flux triés ★★
Tous flux triés ★★★



- **Défi point de collecte** : mettre en place un point de collecte des déchets dans son commerce pour les clients (pour les ampoules, les piles, les cannettes, ...).

★



- **Défi déchets dangereux** : améliorer la gestion des déchets dangereux en les séparant des autres (ex : faire appel à un organisme agréé pour la collecte).

★



ECO PRODUITS



- **Défi éco produits** : favoriser la commercialisation d'éco produits portant un label officiel (agriculture biologique ou écolabel, Max Havelaar,...).

2 à 3 produits ★
4 et plus ★★



- **Défi produits locaux** : mettre en avant les produits locaux et de saison et d'en assurer la promotion par une communication spécifique (au moins 3 produits d'une provenance de moins de 200 Km du lieu de vente).

1 produit principal ★
2 à 3 produits ★★
4 et plus ★★★



- **Défi réduction de la toxicité** : utiliser des produits d'entretien ou de consommation courante en interne éco-labelisés ou éco-rechargeables (au moins 2 produits).

★



- **Défi repas alternatif** : proposer parmi ses menus ou préparations des alternatives : biologique, végétarien, local et de saison, etc...

★★



FLUIDES



- **Défi consommation d'eau** : réduire ses consommations d'eau et en assurer le suivi (récupérer les eaux de pluie et s'en servir, un limiteur de débit ou un mousseur de vos robinets, équiper les WC d'une double chasse).

Bonne gestion, limiter le gaspillage ★
Equipements ★★



- **Défi rejets** : limiter les rejets de produits polluants générés par votre activité (ex : installation d'un bac à graisse, ...)

★



ENERGIE



- **Défi éclairage** : renouveler l'éclairage de son commerce (ex : mise en place d'ampoules « basse consommation », de LED à la place d'halogènes).

Partiellement ★
Basse consommation ★★
LED ★★★



- **Défi diagnostic énergie** : réaliser un bilan de votre consommation d'énergie, au travers d'une visite énergie gratuite par le conseiller environnement de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 41.

★★